

# Transport aérien de voyageurs au départ de la Réunion- multi destinations

## I. Objet du marché

Le présent marché a pour objet le transport aérien des élèves et accompagnateurs de l'île de La Réunion vers différentes destinations (cf : allotissement)

## II. Pouvoir adjudicateur

Lycée Paul LANGEVIN

6 Allée des Hibiscus 97480 SAINT JOSEPH

Représenté par : Jean-Marc TOMBARELLO, Provisieur

Comptable assignataire : Marie-France DALLEAU, Agent comptable du lycée Paul LANGEVIN

## III. Procédure

Le montant estimé de ce marché étant inférieur au seuil prévu à l'annexe 2 du code de la commande publique, celui-ci est réalisé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

La procédure est entièrement dématérialisée sur le site : <https://mapa.aji-france.com/>

Les questions sur le marché ou la procédure sont à déposer sur le site <https://mapa.aji-france.com/>

## IV. Allotissement

Le marché est composé de 5 lots :

- Lot 1 - Voyage à GRENADE, Espagne
- Lot 2 - Voyage à VALENCE, Espagne
- Lot 3 - Voyage à Gelsenkirchen, Allemagne
- Lot 4 – Voyage à Bruxelles, Belgique
- Lot 5 – Voyage au CAP, Afrique du Sud

Le détail des prestations particulières est indiqué en pièces jointse dans le cahier des charges.

Les 5 lots sont indépendants et seront traités comme tels.

## V. Règlement de consultation

### 1. Annulation de la procédure/ Résiliation du marché

- Le pouvoir adjudicateur pourra résilier de plein droit le marché sans contrepartie pour le prestataire retenu si ce dernier se révèle dans l'incapacité d'exécuter les prestations dans les conditions prévues par les documents constitutifs du marché.
- La procédure pourra être annulée si toutes les offres proposées sont supérieures aux montants pour lesquels le Conseil d'Administration a donné son accord.

## 2. Remise des offres

Les offres sont à déposer électroniquement sur la **plateforme AJI (<https://mapa.aji-france.com/>)** avant **le 14 décembre 2022 à 12h** (heure locale) ou par courriel à **[gestion.9740934x@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740934x@ac-reunion.fr)** avant le **14 décembre 2022 à 12 h ( heure locale)**

## 3. Contenu des offres

Les offres devront comporter :

- un devis sur lequel le candidat souhaite se positionner,
- la licence d'agent de voyage ou agrément de tourisme,
- l'attestation d'assurance tous risques garantissant le prestataire contre tous les dommages aux personnes et aux bagages, liés à l'exécution de sa prestation.
- le présent document signé

Chaque devis devra comporter à minima les informations suivantes :

- Le numéro de marché 2022/01 et le n° du lot
- Le détail des prestations attendues et répertoriées dans le cahier des charges qui fait foi pour évaluer la recevabilité des offres :
  - Transport
    - Uniquement sur compagnie régulière
    - Si TRANSIT, uniquement sur territoire européen (excepté Afrique du Sud)
  - Le détail de l'assurance annulation, individuelle et groupe, qui devra couvrir à minima :
    - L'annulation du voyage, notamment pour cause d'épidémie ;
    - L'assistance rapatriement ;
    - Les dommages immatériels.
- Le prix global, toutes taxes comprises
- La raison sociale, les coordonnées bancaires et le numéro de SIRET du candidat.
- Le nom, le courriel et le numéro de téléphone direct du référent désigné par le prestataire pour suivre l'exécution du marché.

## 4. Prix

Les prix proposés sont fermes et définitifs à compter de la notification d'attribution du marché au candidat retenu.

Ils sont réputés comprendre toutes les taxes.

## 5. Mode de règlement, facturation

L'offre devra préciser les modalités de règlement des billets d'avion. Les acomptes à verser ne pourront pas excéder 60% du prix final.

Les factures devront être dématérialisées et déposées sur le portail CHORUS PRO. Elles seront établies au nom du Lycée PAUL LANGEVIN et devront porter les mentions légales (identification précise du fournisseur, N° de SIRET et de TVA intracommunautaire, RIB, prix unitaire et quantité, taux de TVA, montants HT et TTC).

## 6. Critères de choix des offres

Le candidat retenu sera celui ayant formulé l'offre la mieux-disante selon les critères pondérés suivants :

- Qualité des services (transport, assurances) : 40 %

Lycée Paul LANGEVIN  
6 Allée des Hibiscus 97480 SAINT JOSEPH

- Prix : 60 %

## VI. Tribunal compétent

En cas de litige dans la procédure ou l'exécution du présent marché, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de La Réunion 27, rue Félix Guyon 97404 Saint-Denis.

---

**Lu et accepté par le candidat, pour être joint à l'offre proposée :**

**A ....., le .....**

**Signature et cachet :**